



Département du Haut-Rhin
COMMUNE DE BANTZENHEIM
Conseil municipal

MARDI 17 DECEMBRE à 20h00

AVIS D’AFFICHAGE
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Céline MIEHE, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK

Membre excusée :

Claire RADZUWEIT procuration à Céline MIEHE
Jean-Marc PILOT procuration à Frédéric BRENDER
Bernard RAILLARD procuration à Erika HELM-KUPPEK

Membre non excusé :

Guillaume SEVIN

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 13 décembre 2024.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2024

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité et sans observation, le procès-verbal du 19 novembre 2024.

3. Aménagement de la cour de l'école – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide de valider l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 3/12/2024 et d'attribuer au cabinet RESURGENCE le marché d'aménagement de la cour de l'école, pour un montant de 32 650,00 € HT ;
- dit que les crédits sont prévus au budget principal ;
- autorise M. le Maire à engager les démarches et procédures nécessaires à la poursuite de ce projet.

4. Chaudière miscanthus avec réseau de chaleur – Proposition d'une étude de faisabilité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'étude de faisabilité tel que présentée pour un montant global d'opération de 9 720,00 € TTC ;
- dit que les crédits sont prévus au budget principal ;
- autorise M. le Maire à engager les démarches et procédures nécessaires à la poursuite de ce projet.

5. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1ère classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal 1ère classe, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- dit que les crédits nécessaires figurent au budget principal ;
- autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.

6. Création d'un emploi permanent de rédacteur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide de créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de secrétaire générale de mairie à temps complet de 35 heures, à compter du 18/12/2024 ;
- dit que les crédits nécessaires figurent au budget principal ;
- autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.

7. Modalité d'application du temps partiel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et sans observation :

- adopte les modalités ainsi proposées ;
- dit qu'elles prendront effet à compter du 18 décembre 2024 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public employés depuis plus d'un an (à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit) ;
- dit qu'il appartient à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

8. Renouvellement de la convention avec l'agence postale communale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de renouvellement de la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact de l'Agence postale communale avec l'entreprise La Poste ;
- fixe la durée de vie de la présente convention à 9 ans à compter du 1er juin 2024 ;
- charge M. le Maire de prendre toutes mesures utiles à sa mise en place.

9. Attribution d'une subvention – AFM Téléthon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention d'un montant de 85 euros à l'association AFM Téléthon.

10. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

11. Fixation des taxes et redevances communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 abstentions (Linda MANA et Jean-Luc LINDECKER) :

- approuve les tarifs des taxes et redevances communales pour l'année 2025 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

12. Convention de gestion avec AGESTIA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve la convention entre la société AGESTIA et la commune ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

13. Délégation de signature : information

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

14. Informations communiquées par les Adjoints

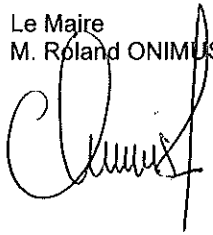
Le conseil municipal prend acte de ces informations.

15. Divers

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 19/12/2024

Le Maire
M. Roland ONIMUS



La secrétaire
Mme Vanessa MEYER

